



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la résolution no 11-230, la session régulière du mois de juin se tiendra le lundi 4 juin 2012 et celle de juillet se tiendra le lundi 9 juillet 2012. Les sessions débutent à 19 h 30.

## **DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES**

Nous vous rappelons que le 2<sup>e</sup> paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 11 juin 2012**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal.

## **CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Nous vous informons dans l'édition de mars dernier de l'Écho des chutes que le conseil municipal a adopté la *Charte des matières recyclables de la collecte sélective* développée par RECYC-QUÉBEC avec la collaboration de tous les partenaires du milieu. Cette charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte municipale et de faciliter la tâche de chacun d'entre nous.

Or, nous avons été informés par Cascades Récupération que, depuis un certain temps, il y a beaucoup de contaminants dans les conteneurs et bacs à recyclage. Entre autres, le centre de tri ne peut recycler les morceaux de bois qui sont dans les conteneurs (palettes ou autres). Pour ce qui est du plastique, il faut s'assurer qu'il y a un numéro avec le logo de recyclage sur le morceau, sinon ce n'est pas recyclable. Ils ne prennent pas non plus le tuyau ABS en plastique. Aussi, si vous avez de longs morceaux de film de plastique, ils demandent de les mettre dans un sac pour éviter que ce plastique ne s'enroule dans les équipements.

Les sacs en papier avec du plastique à l'intérieur ne sont pas recyclables non plus car il y a deux sortes de matières qui ne se séparent pas.

Nous vous remercions de votre collaboration. Afin de vous aider, vous trouverez à nouveau la Charte dans la présente édition de l'Écho des chutes.

## **BON VOISINAGE**

Être un bon voisin peut être vraiment important pour vous. N'oubliez pas, en votre absence, vos voisins peuvent être les meilleurs gardiens de vos biens.

Nous vous invitons donc à être attentifs aux bruits qui pourraient les déranger : tonte du gazon, carillon, moteur de piscine ou autres.

## TOURNÉE EXTÉRIEURE DES PROPRIÉTÉS

Nous vous informons qu'au cours de l'été et ce, à compter du 26 juin prochain jusqu'au 17 août, un étudiant fera la tournée des propriétés pour prendre des photos des cours avant et arrière. Nous profiterons de ces visites pour faire une inspection des bacs permettant de répertorier les réparations à effectuer. Les visites se feront entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement.

Ces visites, autorisées par la *Loi sur les cités et villes*, permettront à la ville d'effectuer une mise à jour de ses dossiers.

Nous vous remercions de votre collaboration.

## PISCINE – BAINS LIBRES

Afin de diminuer la manutention d'argent, des cartes d'accès à la piscine seront disponibles. Bien entendu, les personnes qui n'auront pas de carte pourront quand même avoir accès à la piscine en payant à chaque fois. Vous pourrez vous procurer votre carte de saison au bureau municipal.

Tarif bains libres	Résidents	Non résidents
2 ans et moins	Gratuit	Gratuit
Accès simple	2,00 \$	4,00 \$
Carte pour dix bains	15,00 \$	30,00 \$
Carte de saison individuelle	40,00 \$	50,00 \$
Carte de saison familiale	50,00 \$	60,00 \$

La piscine sera ouverte à compter du 23 juin 2012. L'horaire des bains libres est le suivant :

HORAIRE 2012	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
du 23 juin au 2 juillet	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures				
du 3 juillet au 12 août	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	14 heures à 18 heures				
du 13 au 26 août	14 heures à 18 heures	13 heures à 17 heures	14 heures à 18 heures				
du 27 août au 2 sept.	selon température						selon température

### **Accès à la pataugeoire**

Nous désirons vous rappeler qu'un enfant doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte pour avoir accès à la pataugeoire.

### CONCOURS LOCAL "VILLE FLEURIE"

Le concours local d'embellissement *VILLE FLEURIE*, nous revient sous l'égide du Comité en Vert. Nul besoin de s'inscrire à ce concours, la simple résidence sur le territoire municipal et les aménagements suffisent à qualifier les horticulteurs amateurs.

Les critères choisis pour le jugement du concours sont : la propreté, les fleurs, le choix des végétaux, la pelouse et les matériaux inertes.

Les prix seront distribués dans les catégories suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| - Résidences en milieu urbain             | 3 prix |
| - Résidences en milieu rural              | 3 prix |
| - Édifices à logements (propriétaires)    | 1 prix |
| - Balcons et entrées fleuris (locataires) | 1 prix |
| - Institutions et commerces               | 1 prix |
| - Coup de cœur du Comité en vert          | 1 prix |



Le comité de sélection patrouillera les rues et routes de la ville au cours de la première semaine d'août. Les gagnants seront contactés vers la mi-août. La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne à une date qui sera communiquée dans L'Écho des Chutes.

Nous tenons à vous rappeler que, dans le cadre de l'édition 2010-2011-2012 des Fleurons du Québec, la ville s'est vu attribuer un fleuron additionnel portant le nombre à 4 fleurons. Ce classement peut faire notre fierté et ceci est en grande partie grâce à vous tous qui avez à cœur la beauté de la municipalité.

### **RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU**

Nous désirons vous rappeler que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair.
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

### **RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX**

En vertu du chapitre VIII du règlement général G-100, tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain, De plus le gardien d'un animal ne peut le laisser errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

L'animal ne doit pas troubler la paix d'une ou plusieurs personnes par ses aboiements, ses hurlements ou de toute autre manière.

Le gardien d'un animal doit nettoyer et enlever immédiatement, sur toute propriété publique ou privée, les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien.

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux. Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com).

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;  
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;  
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la ville au [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

### **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

### **INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES**

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

### **MAISONS À VENDRE**

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [lfournier@kingseyfalls.ca](mailto:lfournier@kingseyfalls.ca) ou via le site internet [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

### **DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS**

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer les lampes, non cassées et sans emballage, aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site [www.recycfluo.ca](http://www.recycfluo.ca).

## **RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures**

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne. Nous vous demandons de placer les liquides dans des **contenants hermétiques et solides**. De plus, nous vous demandons **d'identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

## **DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec le Réseau québécois des CFER pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Téléphones cellulaires ou satellitaires, sans fil ou conventionnel ainsi que leurs dispositifs mains libres, les téléavertisseurs et les répondeurs téléphoniques;
- Claviers, souris, câbles, connecteurs, télécommandes et cartouches d'encre conçus pour être utilisés avec un produit visé ci-dessus;
- Numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé;
- Écrans d'ordinateurs;
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

## **VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES**

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulettes.

## **CONGÉ FÉRIÉ**

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 25 juin pour la Fête nationale et le lundi 2 juillet pour la Fête du Canada.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE